

## Un règlement pour limiter l'usage des pesticides

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs en profitent pour prendre soin de leur terrain.

Votre municipalité a à cœur de vous offrir un cadre de vie sain et sécuritaire et, considérant les impacts nocifs des pesticides sur l'environnement, les pollinisateurs et la santé, un règlement visant à limiter l'usage des pesticides est entré en vigueur récemment. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie de contrôle des pesticides* de la MRC.

### Le règlement en bref

Le règlement interdit l'utilisation de pesticides à l'extérieur des bâtiments sur le territoire de la municipalité, à l'exception de pesticides à faible impact tel que défini dans le règlement.

Lors d'infestation, des interventions peuvent être permises. Il est cependant obligatoire de produire une demande de certificat d'autorisation, lequel sera offert gratuitement si le motif d'application est jugé valable en vertu du règlement.

Ce règlement ne s'applique pas pour usage à des fins d'exploitation agricole.

### Pourquoi limiter l'usage des pesticides ?

Même en temps de pandémie, l'environnement n'est pas sur pause !

L'impact des pesticides sur la santé humaine et l'environnement est de plus en plus documenté. Un nombre grandissant d'études démontrent le lien entre l'exposition aux pesticides et le développement de maladies telles que le cancer et les troubles des systèmes endocrinien, immunitaire et nerveux.

Sur le plan environnemental, les pesticides sont responsables d'une perte grandissante de diversité biologique. Ils contribuent directement au déclin des populations d'insectes pollinisateurs et d'invertébrés aquatiques. Au Québec, ils représentent la principale source de pollution des cours d'eau contribuant à la prolifération des cyanobactéries.

Face aux limites de l'application des outils réglementaires qui existent à l'échelle provinciale et à la gravité des enjeux, votre municipalité a décidé d'agir localement afin de veiller à limiter l'usage des pesticides sur son territoire.

Pour plus d'informations sur le règlement, contactez votre inspecteur municipal.

Pour des solutions de rechange aux pesticides, consulter la page « Contrôle des pesticides » sur [www.mrcrimouskineigette.qc.ca](http://www.mrcrimouskineigette.qc.ca).

Catherine Denis

Coordonnatrice en environnement, MRC de Rimouski-Neigette

[environnement@mrc-m.ca](mailto:environnement@mrc-m.ca)